

Nos news côté Business & Activité

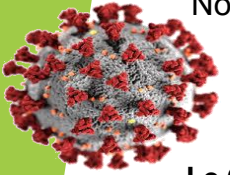
- Des contrats s'arrêtent et d'autres contrats sont gagnés notamment :
- **Métropole Grand Lyon : Perdu** - repositionnement après prévu des salarié(e)s travaillant sur cette mission.
 - **Contrat AIRBUS : Gagné** - Contrat I2S avec activité sur 4 pays (FR, UK, Espagne, Allemagne) avec des salarié(e)s CIMPA qui sont déjà sur ce contrat ou d'autres contrats autour de Airbus.
 - **Tendance des clients à revenir sur de l'Assistance Technique plutôt que des contrats à forfait => fragilité de l'employabilité sur la durée.**
 - Nombre de salarié(e)s en situation d'intercontrat en baisse.
 - Le CSE sera consulté sur la nouvelle organisation I2S pour 2021 (Renforcement entre les activités Cyber et IM, hybridation, accélération de la transformation du « legacy », Cloud Public/Privé, souveraineté des données clients, renforcement de la force commerciale, création de nouvelles agences, ...).



CHARIOT DU TELE-TRAVAIL

COVID-19

Nous avons appris que deux salarié(e)s I2S ont été testés positifs (Lyon et Meudon). Ils n'ont pas été en contact avec d'autres salarié(e)s du groupe car en télétravail, **bon courage à eux !!**



Activités Sociales C.E.

- **Le CSE a voté à l'unanimité la prolongation, au 30 Novembre 2020** (au lieu du 15/10), de la déclaration de vos abonnements « **Sports et Culture** » et le remboursement à hauteur de 75€ (Cf. site du C.E.)

Négociations en cours




- Participation :** 2^{ème} réunion le Mardi 06/10/2020
- Télétravail :** Ouverture de la négociation le Mardi 13/10/2020



Tickets Restaurant

S3I a découvert pourquoi, une nouvelle fois le 06 du mois, les cartes APETIZ ne sont TOUJOURS PAS créditées : Soyez patients Ça arriveeeeeeeeeeeeeee après la clôture mensuelle entre le 6 et le 9 de chaque mois.




 Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>
 
 Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
 Pour nous contacter : contact@s3i-france.com

Indemnités Télétravail de 10€ / mois

Contrairement à la communication de certaines organisations syndicales, pour bénéficier de cette indemnité télétravail applicable dans le cadre du télétravail occasionnel et régulier, vous n'avez **ni à fournir** la facture de votre FAI, **ni fournir** d'autres factures dans Traveldoo.

Pour rappel et après avoir questionné la direction, il en ressort que cette indemnité de 10 € / mois couvre vos frais Internet, l'achat des cartouches d'encre, papier, assurance, l'électricité, le chauffage,

S3I déplore que ce coût **subit par les salarié(e)s soit si peu remboursé** dans le cadre de cette indemnité et rappelons que nous souhaitons que cette indemnité soit augmentée lors du prochain accord sur le télétravail. **1^{ère} réunion le 13 octobre 2020**

Assistante Sociale

S3I déplore que le budget alloué, aux aides gérées par l'assistante sociale, ne soit que de 10.000 € pour plus de 18.000 salarié(e)s et un **manque TOTAL** de transparence sur l'utilisation de ce budget.

Bon à savoir !!

Cantine sur le site de Meudon :

Pour rappel, voici le lien pour se connecter au site Web Sodexo pour la cantine sur le site de Meudon : <https://sopra-steria-meudon.sohappy.work/>
 Vous devrez créer un nouveau compte en indiquant votre numéro de badge (5 premiers digits)

DIF (Droit Individuel à Formation)

Vous avez jusqu'au **31.12.2020** pour déclarer vos heures de DIF sur le site :

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr>

Le nombre d'heures inscrites, à votre compteur, vous a été communiqué soit sur votre bulletin de salaire de Décembre 2014, soit dans un courrier qui vous a été adressé au max. début 2015. Si vous ne l'avez pas, contactez votre RH locale pour obtenir cette information.



Au 1^{er} Janvier 2021, si vous n'avez pas fait cette déclaration, vos heures de DIF seront perdues.